



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date d'affichage : **27 JAN. 2026**

Service sécurités juridiques
Direction Générale Adjointe Missions régaliennes, ressources et solidarités

MC-F / CB

OBJET : AUTORISATION PRÉALABLE A LA MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT DE TYPE F1 D'UNE SURFACE HABITABLE TOTALE DE 29,73 M², SIS 1, RUE DU 11 NOVEMBRE 1918, 92390, VILLENEUVE-LA-GARENNE, A SCI DALY-MONSIEUR AOUIDAD ARESKI

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H), notamment les articles L.635-1 à L.635-11, R.635-1 à R.635-4,

Vu le Code de la Santé Publique (C.S.P),

Vu le Code de la Sécurité Sociale (C.S.S),

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86 1290 du 23 décembre 1986,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR »,

Vu le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu l'arrêté ministériel du 24 mars 1982 relatif à l'aération des logements,

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement ainsi qu'au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D) du Département des Hauts-de-Seine,

Vu la délibération municipale n°08/0897 du 26 juin 2018 portant instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur le territoire communal,

Vu la délibération n° 2019/S05/023 de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine portant sur la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable à la mise en location de logements sur la ville de Villeneuve-la-Garenne,

Vu la demande d'autorisation préalable à la mise en location de logement enregistrée sous le numéro APMLL2026-001 :

| | |
|------------------------------|---|
| Déposée le | 14/01/2026 |
| Par | SCI DALY - Monsieur AOUIDAD Areski 3, rue des Pinsons 94500 Champigny-Sur-Marne |
| Nature du bien et superficie | F1 – 29,73 m ² |
| Sur un terrain sis | 1, rue du 11 Novembre 1918, 92390 Villeneuve-la-Garenne |
| Cadastré | 01 300 |

CONSIDERANT

Que SCI DALY - Monsieur AOUIDAD Areski a fait une demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement n° DAMLL 2026-001 en date du 14 janvier 2026,

Que ce projet prévoit la mise en location d'un F1 pour une surface habitable mesurée totale de 29,73 m², sis 1, rue du 11 Novembre 1918, 92390, Villeneuve-la-Garenne,

Qu'une visite en date du 20 janvier 2026 a permis de constater la conformité du logement à la réglementation.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE: L'autorisation préalable de mise en location enregistrée sous le n° DAMLL 2026-001, pour le logement sis 1, rue du 11 Novembre 1918, 92390 Villeneuve-la-Garenne et d'une surface habitable totale de 29,73 m², est accordée à SCI DALY - Monsieur AOUIDAD Areski.

PRECISE:

Que le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 C.R.P.A).

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **27 JAN. 2026**



Pascal PELAIN,

A blue ink signature of the name Pascal Pelain.

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Île-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**